



RAPPORT D'ACTIVITE 2025

SESSAD BELLEVUE

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 4

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP..... 5

– PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....	7
AGREMENT.....	7
PRESENTATION DES LOCAUX	8
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS	8
– LES PUBLICS ACCOMPAGNES	9
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES.....	9
EVOLUTION DE LA POPULATION.....	17
SCOLARITE.....	18
INSERTION PROFESSIONNELLE.....	18
FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE	19
– L'ACTIVITE.....	21
DONNEES CHIFFREES DES USAGERS	21
DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS	23
LES ACTIVITES RECURRENTES.....	24
LES PROJETS DE L'ANNEE	24
– TRAVAILLER EN PARTENARIAT	27
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES	27
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS.....	28
– L'ORGANISATION DU SERVICE.....	30
LE PROJET DE SERVICE.....	30
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2	30
L'ORGANISATION INTERNE	31
LA DEMARCHE QUALITE.....	32
LES EVENEMENTS INDESIRABLES	35
SUIVI DES FICHES ACTION CPOM	36

MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENT.....	36
– RESSOURCES HUMAINES.....	38
ORGANIGRAMME SESSAD.....	38
AGE DES SALARIES.....	39
MOBILITES, RECRUTEMENTS.....	39
ACTIONS DE FORMATION EN 2025	40
– PERSPECTIVES POUR L’ANNEE 2026.....	42
DEVELOPPER DAVANTAGE LA FONCTION RESSOURCE DU SESSAD SUR LE TERRITOIRE.....	42
CONCLUSION.....	43
LISTE DES REDACTEURS	45



INTRODUCTION

Rapport Activité : SESSAD BELLEVUE exercice 2025

Le rapport d'activité du SESSAD présente de manière rétrospective les différents éléments qui ont jalonné l'année 2025. Projets, tendances, éclairages, données chiffrées, actualités au plus près du réel dans une perspective de vision 360 à la fois en large prisme mais également avec des focus plus spécifiques.

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurées par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs évènements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.
- La Cellule de Facilités de Parcours de Vie
- Un dispositif Régional temporaire Communication Alternative et Améliorée.
- Un projet Habitat Partagé

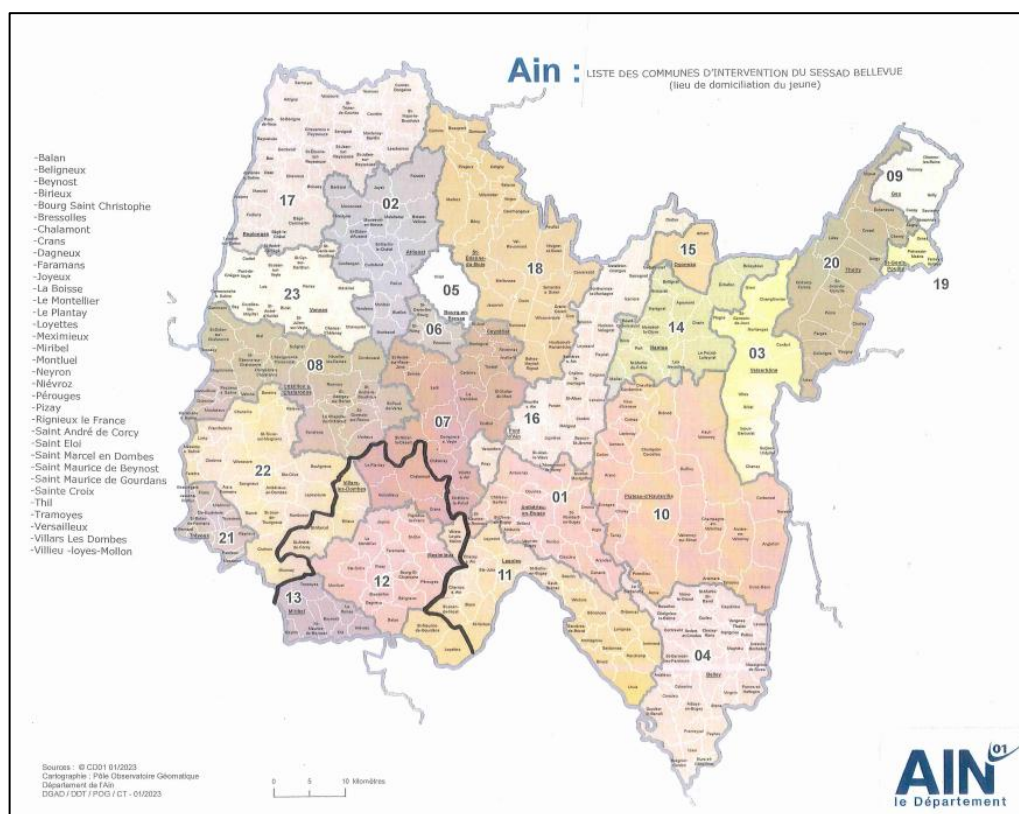
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

AGREMENT

L'Arrêté n° 2017-3017 du 3 juillet 2017 porte modification du type de public et requalifie le SESSAD Bellevue en SESSAD généraliste de 45 places pour enfants et adolescents âgés de 0 et 20 ans, pouvant présenter toutes déficiences. L'arrêté n°2021-14-0211 du 23 novembre 2021 porte extension de la capacité de 4 places pour tout type de déficience du SESSAD Bellevue (totalité des places : 49).

Dans les faits, le SESSAD intervient majoritairement auprès d'enfants âgés entre 5 et 16 ans.

Le SESSAD intervient sur notification de la MDPH selon l'adresse du domicile de l'enfant sur son territoire d'intervention.



PRESENTATION DES LOCAUX

Le SESSAD Bellevue se situe 18 rue Jean Claude RACCURT à DAGNEUX. Le service a emménagé en 2016 dans les locaux d'une résidence gérée par la SEMCODA. Installé au rez-de chaussée, le service bénéficie de locaux neufs sur une superficie de 294.50 M2.

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

Le SESSAD Bellevue, installé à Dagneux depuis neuf ans est maintenant bien identifié auprès de l'ensemble de ses partenaires institutionnels (ARS, MDPH, EN, Municipalité...).

Le projet de service définit le rôle du SESSAD autour des missions suivantes :

- Le soutien à l'intégration scolaire et à l'acquisition de l'autonomie dans la vie scolaire et sociale : le SESSAD, par ses actions et les accompagnements proposés, favorise l'épanouissement, le développement des capacités et aptitudes dans son milieu de vie naturel : école, collège, famille, quartier... plus généralement à tout Dispositif de droit commun.
- La guidance parentale : établir des relations d'écoute et de soutien dans l'objectif d'un étayage et d'une valorisation des compétences parentales. Le parent est, reste et demeure le premier « éducateur » de son enfant
- La collaboration avec les enseignants : l'inclusion scolaire ne peut se concevoir sans une collaboration étroite entre les professionnels du SESSAD et les enseignants. Cette collaboration permet d'échanger des points de vue, de dégager des points de convergence, des outils et des clefs de compréhension, de proposer des aménagements nécessaires. Cette collaboration inscrit l'enfant au sein d'un projet global d'accompagnement.

Comme son nom l'indique, le SESSAD est un service de soins -au sens de prendre soin- au domicile, ce qui nous amène à être, de fait, majoritairement à l'extérieur du service en intervenant sur les lieux de vie des jeunes accompagnés. L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire fonctionne sur cette modalité au plus près de l'ordinaire de vie des jeunes.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

Le service accompagne des enfants sur notification de la MDPH, de 0 à 20 ans, présentant des troubles du comportement, des troubles des apprentissages, une déficience intellectuelle, et/ou des troubles du spectre de l'autisme. Ces enfants / adolescents sont préalablement orientés vers le SESSAD par notification de la MDPH de l'Ain.

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

Focus sur les notifications reçues en 2025 :

Les notifications reçues dans l'année												
janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov.	déc.	TOTAL
7	11	7	17	17	6	2	0	6	1	4	1	79
Les prises de contact à l'initiative des parents												
					1	1		1				3
Les relances à l'initiative de l'établissement												
												0

	Age des personnes notifiées			
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	Total
Garçons	37	18	4	59
Filles	13	5	2	20
Total	50	23	6	79

LES PERSONNES ACCOMPAGNEES ADMISES DANS L'ANNEE PAR TRANCHE D'AGE :

13 admissions se sont engagées en 2025 avec une majorité de jeunes entre 6 et 15 ans
Il est à préciser que nous avons cependant davantage de demandes pour des jeunes au-delà de 16 ans dans le cadre de leur orientation préprofessionnelle en sortie d'ULIS collège notamment

	Age des personnes accompagnées admises dans l'année			
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	Total
Garçons	7	4	0	11
Filles	1	1	0	2
Total	8	5	0	13

LES JEUNES SORTIS EN 2025 :

20 jeunes ont été concernés. Du fait d'un grand nombre d'admission en 2024, le nombre de sorties et d'admissions n'est pas équilibré au profit de davantage de sorties sur l'année 2025 (sachant que nos mouvements s'opèrent plutôt sur un rythme en année scolaire et non pas civile). En effet, des mouvements (flux) s'opèrent sur toute l'année mais il est à retenir 2 périodicités plus marquées pour les fins de suivi : décembre et juillet. Ainsi au 31/12, l'effectif est souvent moindre du fait des admissions positionnées sur le mois de janvier. En file active annuelle, le SESSAD accompagne en moyenne 70 jeunes.

	Age des enfants et adolescent sortis dans l'année			
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	Total
Garçons	2	12	2	16
Filles	2	2	0	4
Total	4	14	2	20

FOCUS SUR LA SITUATION DES CERTAINS JEUNE SORTIS EN 2025 :

Situation des sortants			
	Garçons	Filles	Total
Emploi milieu ordinaire			
Emploi secteur protégé			
Poursuite Formation professionnelle	2		2
Réorientation ESMS	2		2
Recherche d'emploi /mission locale			
Situation de rupture sociale			
Sans solution (connue)			
Demande RQTH	2		2
TOTAUX	6		6
<i>Dont Exclusions prononcées par l'établissement</i>			

Pour les autres jeunes sortis, la suite de leur parcours s'est poursuivie en scolarisation en milieu ordinaire.

Au 31/12/25, l'effectif était de 51 jeunes. En effet, plusieurs sorties ont eu lieu au cours du mois de décembre de cette année N. Les 10 admissions planifiées sur janvier N+1 ne sont ainsi pas comprises dans cette photographie au 31/12/N. En effet, pour sécuriser certains parcours et malgré une fin de suivi projetée lors du PIA, le SESSAD assure souvent une fonction de veille sur la première période de rentrée pour soigner des transitions, faciliter des continuités (aménagements ou outils), sensibiliser l'équipe enseignante lors de changements de structure en relai.

	Age des personnes accompagnées de l'effectif au 31/12					Total
	6 à 10	11 à 15	16 à 17	18 à 19	20 à 24	
Garçons	15	20	0	0	0	35
Filles	5	7	4	0	0	16
Total	20	27	4	0	0	51

La grande concentration des jeunes accompagnés se situe sur la tranche d'âge 6/15 ans avec une proportion majoritaire de jeunes en âge de collège.

Cette situation est à mettre en regard avec le délai d'attente avant admission au SESSAD qui s'est allongé depuis 3, 4 ans du fait du nombre de notifications plus importantes et de certaines situations d'enfants (notamment en attente de place en IME) pour lesquels la durée d'accompagnement est plus longue dans ce contexte singulier qui tend à se généraliser.

Cette question reste préoccupante pour plusieurs raisons ou hypothèses :

- orientation à défaut, faute de place en IME avec une réponse plus partielle en SESSAD malgré des besoins qui relèveraient d'un accompagnement global (nécessitant une forte mobilisation du SESSAD en interventions plus intensives en compensations)
- absence d'offre IME pour des jeunes présentant une DI légère à moyenne sur notre territoire/secteur (les IME avec ce type d'agrément sont éloignés de la Côtière ce qui sous-entend une condition d'accueil en internat non concordant avec le choix des familles)
- Position parentale en faveur d'un maintien en scolarisation ordinaire sans démarche active en direction d'IME (en corrélation avec les orientations des politiques publiques avec, toutefois, certaines butées ou limites rencontrées sur la suite du parcours post ULIS)
- l'évolution/transformation engagée des IME en faveur de publics les plus en difficultés (DI moyenne/sévère/profonde tels que celui de la Côtière) augure-t-elle d'une fin d'orientation IME pour des jeunes présentant une DI légère à moyenne ? Le SESSAD mesure que les structures d'enseignement ordinaires se retrouvent parfois en difficulté pour ce type de public et qui nécessiteront une évolution dans les pratiques.

Les jeunes admis proviennent quasi exclusivement du domicile et milieu ordinaire :

La provenance d'un établissement médico-social correspond à un jeune sortant de CAMSP

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année	
Provenance du domicile ou du milieu ordinaire	12
Provenance d'un établissement medico-social	1
Total	13

SECTORISATION DES ADMISSIONS ET DES PERSONNES SUIVIES

Sectorisation des admissions réalisées				Sectorisation de l'ensemble des personnes accompagnées au 31/12			
Arrondissements / communes	Garçons	Filles	Total	Arrondissements / communes	Garçons	Filles	Total
Beligneux	1		1	Balan	2		2
Dagneux	1	1	2	Beligneux	2	2	4
Meximieux	3		3	Beynost	1		1
Miribel	2		2	Dagneux	3	1	4
Montluel	1		1	Faramans	1	1	2
Saint-Jean de Niost	1		1	La Boisse	1		1
Saint Maurice de Beynost		1	1	Meximieux	10	3	13
Saint-Maurice de Gourdans		1	1	Miribel	4	2	6
Tramoyes	1		1	Montluel	1	1	2
			0	Niévroz	1		1
			0	Pérouges	1		1
			0	Saint-Jean de Niost	1		1
			0	Saint-Jean-de-Thurigneux	1		1
			0	Saint Maurice de Beynost	2	3	5
			0	Saint-Maurice de Gourdans	1	3	4
			0	Tramoyes	1		1
			0	Villieu-Loyes-Mollon	2		2
Total	10	3	13	Total	35	16	51

Le SESSAD Bellevue est « sectorisé » afin de pouvoir répondre aux besoins de son territoire proche, en proximité des différents environnements des jeunes accompagnés (facilitation). De plus, temps de trajets et coûts inhérents sont à considérer et prendre en compte pour ce type d'activité ambulatoire ou PMO au regard des moyens alloués.

Un découpage a été établi il y a plusieurs années par et entre directions de SESSAD sur le territoire avec des zonages d'intervention (communes limitrophes, périmètre, distances). Cette question a été remise en débat lors des rencontres inter SESSAD avec l'ARS de l'Ain pour redéfinir une cartographie en offre de soins planifiée (définition du territoire et de son périmètre ? zones de chevauchements géographiques ou non ? SESSAD généraliste/SESSAD spécifique et incidence sur son rayonnement ? couverture de l'offre sur le département et zones blanches ? répartition et complémentarité des acteurs ou opérateurs ?). Une étude a été programmée et sera lancée en 2026.

REPARTITION DE LA POPULATION ACCOMPAGNEE PAR TYPOLOGIE DE DEFICIENCES EN 2025

Répartition de l'ensemble des personnes accompagnées dans l'année par catégorie en fonction des déficiences														
	Déficiences intellectuelles	Autisme - TED	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages	Déficiences auditives	Déficiences visuelles	Déficiences motrices	Déficiences métaboliques	Cérébro-lésions	Polyhandicap	Troubles du comportement et de la communication	Diagnostic en cours	Autres déficiences	Total
à titre principal	8	22	1	16	0	0	0	0	0	0	24	0		71
à titre associé	3		3	10			1	2			5		1	25

La majorité des jeunes accompagnés présente des difficultés sur le versant de :

- Troubles du langage et des apprentissages
- Troubles du comportement et de la communication

8 jeunes présentent en DI à titre principale et 3 à titre associé. Concernant le passage en DIME, cette composante sera-t-elle à retenir en nombre de places SESSAD de type DI à identifier ?

DOUBLES VULNERABILITES ET SITUATIONS COMPLEXES EN PRESENCE :

Recouvrement Protection de l'enfance - SESSAD	
Nombre d'adolescents de l'effectif au 31/12 placés (MECS-Familles d'accueil)	5

Sur ces 5 situations, il est à noter la singularité de l'une d'entre elle particulièrement sensible (relevant de la métropole du Rhône avec placement initial en Famille d'Accueil dans l'Ain), puisqu'au départ en retraite de la famille d'accueil référente de l'Ain, le jeune a été placé temporairement en famille d'accueil relai dans le Rhône avec maintien d'une scolarité et de soins dans l'Ain en l'attente, sans piste à ce jour de lieu de placement pérenne.

Ces situations de rupture successives en discontinuité de placements, en insécurisation massive quasi en continu avec cette incertitude pour le(s) jour(s) prochain(s) ont des effets patents et graves sur les enfants concernés par cette double vulnérabilité : développement psycho affectif altéré et troubles psychiques/psychologiques surajoutés, sécurité interne et de base mise à mal en absence de figures repère, constitution parfois sur un mode plus déficitaire, désinvestissements pluriels....

LES PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES / VERSUS INTERVENTIONS MULTIPLES :

Il est à noter que le SESSAD dispose de moyens alloués contraints (dimensionnement d'équipe) pour répondre en soins à l'ensemble des besoins présentés par les jeunes (file active de 71 jeunes en 2025). De même, le plateau technique du SESSAD ne permet pas de répondre en interne à certains suivis spécifiques puisqu'il ne dispose pas de cette discipline (ergothérapie notamment). Ces suivis sont ainsi à externaliser avec un conventionnement à charge du SESSAD.

Cette question a été particulièrement présente en 2025 au regard du nombre de suivis en ergothérapie (démultiplication liée aux mises en place de MPA préconisés) pour lesquels une demande dérogatoire de prise en charge en sus du forfait soin n'est pas envisageable.

Ce type de soins a pesé fortement sur le SESSAD et a nécessité en cours d'année de réajuster nos lignes budgétaires (augmentation pour ce type de prestation et recherche d'économie sur d'autres postes) pour faire face à cette dépense exponentielle.

Il est à préciser que le coût facturé en séance reste très variable d'un libéral à l'autre de 45 à 60^e. Un suivi hebdomadaire à raison de 60€ par semaine sur une année parfois représente une charge conséquente pour le SESSAD sur l'enveloppe fléchée concernant ce type de prestation. De plus, le temps de médecin neuropédiatre au SESSAD (0,10 ETP) ne permet pas une pleine coordination de soins en priorisation de ceux-ci pour l'ensemble des situations. Les jeunes bénéficient de suivis médicaux spécialisés extérieurs sur avis ou prescriptions parfois anciennes et installées de longue date : ce type de soins est parfois plus difficilement ré-interrogeables en légitimité via le SESSAD notamment dans le cadre d'un attendu parental fort en poursuite de soins de même type alors que des besoins évoluent.

Le SESSAD a engagé une réflexion auprès de certains prestataires pour tenter de « revoir » certains frais de séances en tentative d'« harmonisation » entre professionnels de même spécialité (psychomotricien et ergothérapeute) au regard d'une disparité importante de coût de séance (fixation tarifaire établie pour le dispositif PCO par exemple). Ce sujet sensible a pu être perçu comme une forme d'ingérence source de tension partenariale. Le SESSAD Bellevue, contrairement à d'autres SESSAD, n'est pas en difficulté pour conventionner avec des prestataires libéraux et cette relation reste à soigner et à veiller sur le territoire.

Au regard des disparités de pratiques entre SESSAD pour ces soins externalisés, des échanges inter SESSAD et retours de certains, le SESSAD a pris des positions en modification d'usage en juin/juillet 2025 (avec information aux familles et prestataires) concernant le financement de ces soins. Cette modification, portée à la connaissance de l'ARS et de la MDPH, a fait l'objet d'un rappel par l'ARS au SESSAD en termes d'obligation réglementaire en lien avec sa mission (CASF).

Le SESSAD a ainsi communiqué de nouveau auprès des parties prenantes à ce sujet en réajustement.

Par ailleurs, un CNR a été sollicité en 2025 par le SESSAD en financement complémentaire pour cette enveloppe spécifique (soins en ergothérapie notamment). Cette demande a reçu une réponse favorable fin 2025 à hauteur de 11 000€ en crédit ponctuel.

28 jeunes ont bénéficié de suivis externalisés en 2025 (parfois pour 1 voire 2 séances hebdomadaires sur 1 ou 2 champs disciplinaires : orthophonie, psychomotricité, ergothérapie ou psychologie), le SESSAD ne disposant pas des moyens pour répondre en interne à ces besoins.

Cette question, en nombre de différents suivis activés simultanément, nous a réinterrogé dans plusieurs situations sur le plan de l'intérêt de l'enfant (avant même leur traduction financière). Elle a pu mettre en tension le SESSAD avec les familles concernées parfois jusqu'à une fin de suivi, les familles choisissant de quitter le SESSAD pour maintenir cet ensemble de soins (perçus par l'équipe pluridisciplinaire comme trop juxtaposés et non en faveur d'une vision plus globale).

Ce constat est également lié, pour partie, à ce qui peut parfois être présenté aux familles en termes d'intérêt d'orientation en SESSAD : poursuite de l'ensemble des soins actuels (en reconduction tacite de l'existant) avec regroupement, gestion organisationnelle et financement par le SESSAD.

Nous mesurons que des familles se trouvent soit très démunies quant à l'activation de ces démarches en soins, soit au contraire très actives en préconisation.

Le SESSAD dispose, à l'organigramme, d'un temps plein en psychomotricité, occupé sur l'année 2025 à 0,8 ETP du fait d'un congé parental en cours. Il dispose également d'un temps plein en orthophonie qui lui est occupé à 0,50 ETP depuis fin octobre 2025 faute de candidature malgré toutes les démarches engagées et activées dans ce contexte connu de tension sur ces postes.

Cette difficulté de recrutement et pénurie de poste en orthophonie reste très préoccupante puisqu'elles s'installent durablement et structurellement.

Dans ce contexte, une partie des soins ne peuvent être assurés en interne et nécessitent d'être externalisés.

Cette externalisation de soins, par défaut, représente un coût supplémentaire sur différents plans (à la fois direct et indirect en coordination/articulation de soins avec des liens moins fluides, moins interactifs au service du projet du jeune et de son évaluation en continu).

Seuls les soins en orthophonie conventionnés, pour des raisons de technicité ou d'intensité, peuvent faire l'objet d'un financement par la CPAM en sus du forfait soin après accord du médecin conseil. Cette modalité a été activée ponctuellement par le SESSAD à ce jour pour des situations spécifiques.

Problématique des situations d'enfants, d'adolescents et jeunes adultes accompagnés dans l'année	
Interventions multiples	Nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés
Pas d'autres suivi au plan éducatif ou medico-psychologique	40
Soins psychiatriques engagés en secteur public	5
Soins psychiatriques engagés en secteur libéral	4
Rééducation en secteur public ou libéral(orthophonie, psychomotricité.....)	28
Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre administratif (AED...)	1
Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre judiciaire (AEMO)	4
Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre administratif (Aide sociale à l'Enfance)	
Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre judiciaire (placement ordonné par un juge pour enfants)	1
Concerné par un suivi judiciaire au plan pénal	

DUREE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES :

Notre durée d'accompagnement se situe entre 2 et 5 ans majoritairement avec une part plus importante entre 3 et 4 ans (7 jeunes sur les 20 sorties en 2025).

Durées d'accompagnement dans l'ESMS			
Personnes accompagnées de l'effectif au 31/12		Adolescents sortants durant l'année civile	
< 1 an	12	< 1 an	1
> 1 an et < 2ans	5	> 1 an et < 2ans	0
> 2ans et < 3ans	13	> 2ans et < 3ans	4
>3 ans et <4 ans	12	>3 ans et <4 ans	7
> 4 ans et < 5 ans	6	> 4 ans et < 5 ans	4
> 5ans et < 6 ans	3	> 5ans et < 6 ans	1
> 6 ans	0	> 6 ans	3
	51		20

La durée de moins de 1 an correspond usuellement à :

- vision non partagée avec la famille des orientations projetées au PIA après la période de 3 mois d'observation (attentes familiales et propositions de l'équipe non alignées avec des écarts patents)
- des besoins évalués réinterrogeant de part et d'autre cette forme d'accompagnement
- une non adhésion de la famille ou du jeune

Ce type de situation reste sensible et il est également mesuré des attentes familiales, notamment en termes de volonté de maintien à l'identique du nombre de suivis paramédicaux et de conservation des mêmes libéraux, difficiles à remettre en question dans le cadre du projet porté par le SESSAD (agenceur de soins et non PCPE)

DUREE D'ACCOMPAGNEMENT MOYENNE EN JOURS

Durée Moyenne en jours	
Nombre total de sortants	Durée totale en jours calendaires
20	28179

La durée moyenne en jours des sortants est de 1409 jours, correspondant à peu plus de 3 ans et demi de suivi ; ce qui est concordant avec la réalité des pratiques.

EVOLUTION DE LA POPULATION

Cette année 2025 a été marquée par un nombre de notifications reçues moins important qu'en 2024 mais restant significatif avec des conséquences concrètes sur l'allongement de la liste d'attente.

Evolution tendancielle du nombre de notifications reçues de 2020 à 2025 :

- 2020 : 45 notifications
- 2021 : 46 notifications
- 2022 : 51 notifications
- 2023 : 65 notifications (59 à mi-novembre 2023 soit environ 67 à l'année)
- 2024 : 110 notifications
- **2025 : 79 Notifications**

Un focus a été réalisé en 2024 sur les « typologies » des notifications reçues dont l'analyse se confirme en 2025 (précocité/relai CAMSP, diagnostics plus nombreux, tonalités psychiques, notifications SESSAD plus « systématisées »).

Il convient de souligner que, parmi les notifications SESSAD en l'absence d'orientation en IME, deux types de profils se distinguent : d'une part, des enfants présentant une déficience intellectuelle (DI) légère à moyenne, et d'autre part, des enfants avec une DI moyenne à sévère, qui pourraient relever de l'IME La Côtère, faute de places disponibles.

Dans la perspective d'un fonctionnement futur en dispositif intégré, ces jeunes présentant des difficultés plus importantes pourraient bénéficier d'un parcours articulé entre l'IME et le SESSAD, combinant différentes modalités d'accompagnement adaptées à leurs besoins.

Toutefois, à ce jour, l'accompagnement assuré uniquement par le SESSAD — malgré certaines organisations internes restant marginales — pour répondre à ces besoins plus conséquents mobilise fortement les professionnels. Cela se traduit notamment par un investissement important en coordination de projet et en interventions concrètes (au domicile, à l'école, via des suivis libéraux, voire des dispositifs de répit), pour des enfants dont la scolarisation est parfois très partielle et dont les familles sont particulièrement éprouvées.

Par ailleurs, dans cette même logique de parcours et de dispositif intégré, les jeunes de notre secteur bénéficiant d'une orientation DITEP avec une entrée par le SESSAD relèvent, d'un point de vue géographique, du SESSAD Bellevue (généraliste). Toutefois, dans ce cadre, ils ne peuvent pas accéder à un parcours DITEP si la situation l'exige.

Cette situation interroge, dans la mesure où, pour certains jeunes nécessitant un accompagnement en DITEP — les structures les plus proches étant situées à Civrieux ou Trévoux — l'accès à ce type de dispositif s'apparente alors à une réorientation complète à organiser. Cela semble en contradiction avec l'esprit de la notification unique, censée offrir une plus grande souplesse et permettre une continuité de parcours au plus près des besoins.

Ainsi, ce type de notification appelle à la prudence, en raison d'une modalité limitée au seul SESSAD, sans possibilité réelle d'ajustement ou d'adaptation du parcours.

Dans le cadre de l'étude actuelle de passage en fonctionnement en dispositif intégré pour l'IME la Côtère, comment sera impacté le SESSAD ? Places fléchées DI dans le périmètre du DIME ? Nombre de places identifiées ? Conservation d'un SESSAD généraliste avec des places SESSAD DI spécifiques redéployées ? Diminution du nombre de places dites « généraliste » de SESSAD avec transformation ou maintien du nombre de places de SESSAD existant avec une extension de places fléchées DI ? Il semble important de tenir compte

de la liste d'attente du SESSAD en analyse fine dans ce contexte pour dimensionner cette évolution en réponse aux besoins.

SCOLARITE

SCOLARISATION INDIVIDUELLE

Les 2 situations de jeunes scolarisés pour partie en UEE s'inscrivent en lien avec un suivi du secteur du soin (UEE relevant de l'HDJ du secteur pédopsychiatrique du CPA).

La majorité des jeunes accompagnés sont scolarisés à temps plein avec une prévalence en dispositif ULIS.

SCOLARISATION INDIVIDUELLE <i>nombre d'enfants ou adolescents</i>			UEE
Type de scolarité	INTEGRATIONS SCOLAIRES dans l'année		Nbre enfants ou adolescents en UE externalisée
	<i>Temps plein</i>	<i>Temps partagé</i>	
Maternelle	1	1	1
Inclusion EN PRIMAIRE classe ordinaire	7	1	0
ULIS	23	5	1
Inclusion en COLLEGE classe ordinaire	5	0	0
SEGPA	2	0	0
Inclusion LYCEE	1	0	0
inclusion LYCEE Pro	2	0	0
MFR	1	0	0
CFA	1	0	0

INSERTION PROFESSIONNELLE

La dynamique de parcours et l'insertion professionnelle ont été au cœur des réflexions et des questionnements en 2024. Le SESSAD a pour mission principale de soutenir l'intégration scolaire, l'insertion professionnelle et sociale. L'équipe travaille en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale pour accompagner l'enfant/adolescent et sa famille dans les différentes étapes de son orientation. Nous sommes présents lors des Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS), les professionnels sont en lien régulier avec les enseignants et l'enseignante référente.

Sous l'impulsion de la loi 2025-102 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les parcours des jeunes dans le système scolaire et professionnel évoluent. Les Dispositifs ULIS, de plus en plus nombreux sur le territoire, offrent aujourd'hui une réponse aux jeunes qui, jusque-là étaient plutôt orientés vers des établissements type IME avec section IMPRO. Ce nouveau paramètre et paradigme est à prendre en compte pour travailler et préparer l'orientation. Il pose également de nombreuses et nouvelles questions sur les possibilités de formations post-3ème ULIS. Les jeunes accompagnés par le SESSAD pour partie, n'auront ni le niveau scolaire, ni les compétences sociales pour envisager un lycée avec Dispositif ULIS ni même la possibilité d'accéder à une formation professionnalisante. Cette situation reste préoccupante pour plusieurs jeunes et le SESSAD se retrouve souvent en 1^{ère} ligne sur ces questions d'orientation.

La fonction de coordination de parcours est plus particulièrement activée pour ces situations sensibles mais les perspectives restent limitées et contraintes en offres diversifiées ou adaptées.

Le projet recyclerie qui s'est poursuivi en 2025 est un appui en évaluation fonctionnelle et plus technique/pratique mais il concerne moins de jeunes à la rentrée 2025 qui ont adhéré, soit des jeunes eux-mêmes soit des familles (sur temps scolaire).

La mission de coordination de parcours prend tout son sens dans ce contexte de recherche pro active qu'elle initie en termes de perspectives potentielles, de connaissance des dispositifs existants et de recensement de ceux-ci sur le territoire auprès de différents partenaires. Cette mission a également été mobilisée en accompagnements concrets de jeunes et de leur famille pour rendre possible une visite de structures (parfois éloignées), pour permettre l'apprentissage effectif d'usage des transports en commun pour une structure éloignée conditionnant l'accueil en orientation. Ces formes d'accompagnement plus singulières peuvent se déployer à la marge mais ils ne peuvent se démultiplier en temps et en nombre. Il reste à préciser que le SESSAD Bellevue n'est pas équipé, ni agrémenté en SESSAD pro.

La question de la dynamique de parcours est un enjeu majeur dans la transformation de l'offre médico-sociale. Les coopérations et le maillage territorial sont des leviers importants pour créer des parcours individualisés répondant aux besoins et aux aspirations des jeunes. Ceux-ci nécessitent des moyens pour investir, réussir cette évolution et ce co-portage.

FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE

	Nombre jours ouverture	Capacité autorisée ambulatoire en places	Taux d'activité (1.2 pour 1 place)	Taux file active	Nombre de personnes accompagnées	Nombre d'actes
Activité contractualisée et/ou prévisionnelle	210	49	58	1.2	58	5145
Activité réalisée	210	49	58	1.45	71	5713

*Avec un taux d'activité établi à 1.2 pour une place, nous accueillons 51 jeunes au 31/12/25 pour 49 places (sorties en décembre et admissions concordantes planifiées en janvier 2026)

*Avec une file active de 71 jeunes pour 58 places prévisionnelles retenue et 49 places autorisées, notre taux d'activité correspond à 1.45 et non 1.2 comme attendu contractualisé témoignant d'une suractivité.

Notre taux de file active est constant et sensiblement le même que sur l'exercice 2024.

Pour préciser sur 2025 : nous entendons par file active, la comptabilisation des enfants accompagnés au total par le service en incluant les mouvements de départs et d'arrivées. La file active correspond au nombre total d'enfants ayant fréquenté le SESSAD pendant l'année 2025 soit 71.

Tableau regroupant l'ensemble des mouvements à partir du 01/01/25 : autre présentation :

File active annuelle			
Nb de situations en cours au 01/01 – Année N	Admissions	Sortants	Total File active
59	13	20	92

Le taux d'occupation permanent sur 2025 correspond à un chiffrage en moyenne de 1.13 en lien avec les différents mouvements d'entrées et de sorties.

Le SESSAD veille à tenir compte d'un rythme de son activité au plus près du rythme scolaire en adéquation avec le parcours des jeunes.

Mois	Capacité autorisée en places ambulatoire	Nbre de personnes accompagnées dans le mois
JANV	49	59
FEV	49	57
MAR	49	56
AVR	49	56
MAI	49	55
JUI	49	55
JUIL	49	55
AOU	49	47
SEP	49	58
OCT	49	58
NOV	49	57
DEC	49	54
Moyenne	49	55,58333333
Taux file active	1,134353741	

L'ACTIVITE

DONNEES CHIFFREES DES USAGERS

	Nbre jours ouverture	Capacité autorisée ambulatoire en places	Taux file active	Nbre de personnes accompagnées	Nbre d'actes
Activité contractualisée et/ou prévisionnelle	210	49	1,2	58	5145
Activité réalisée	210	49	1,45	71	5713

À l'instar de l'année 2024, le SESSAD demeure en attente de précisions concernant les modalités de comptabilisation des actes, dont la définition reste à ce jour insuffisamment clarifiée. Cette situation engendre une certaine complexité, accentuée par des disparités importantes dans les méthodes de calcul d'une structure à une autre.

Dès lors, les chiffrages, reportings et différentes extractions issues du DIU — en fonction des filtres appliqués aux bases de données — ne reflètent qu'imparfaitement la réalité du travail effectivement réalisé au cours de l'année.

Cette question de cotation et de meilleure définition commune attendue des actes s'est vue, entre autres, ré abordée lors de 2 rencontres inter-SESSAD de l'Ain initiées par l'ARS en 2024.

Les interventions groupales notamment sur des durées de minimum 2h voire plus (temps de la séance de parfois de plus d'1h30 sans compter les trajets en transport d'enfant allers/retours du domicile ou de l'école sur site) ne sont parfois comptabilisées que pour un acte en séance groupale alors que le temps mobilisé représente l'équivalent de presque 3 actes usuels sur une base de 45 minutes. Nous avons remédié à ce constat en 2025 pour traduire notre activité plus finement dans ces contextes.

De plus, l'activité chiffrée ne porte que sur les jeunes en file active et donc suivis, admis sur le SESSAD. Or, le SESSAD est très actif et investi auprès des jeunes en attente d'admission après réception d'une notification : invitation à une visite du SESSAD, transmission d'un recueil de données pour constituer le dossier d'admissibilité à activer si la famille confirme ce souhait. Les dossiers de demande sont ensuite étudiés en commission/réunion liste d'attente SESSAD pour l'inscription en liste d'attente avec l'étude de critères de priorisation ou non selon la situation.

Une part importante des actes indirects, pourtant pleinement constitutive de l'accompagnement, n'est pas valorisée, ce qui ne permet pas de rendre compte fidèlement de l'ensemble des actions menées.

En particulier, les activités de coordination de projet — telles que les échanges par courriels, les courriers ou les entretiens téléphoniques — ne sont à ce jour que partiellement prises en compte dans la comptabilisation de l'activité du SESSAD.

Un axe de travail en 2024 a été engagé et axé sur la généralisation de l'utilisation du logiciel Médiatteam ; logiciel de gestion du Dossier Unique Informatisé de l'Usager afin d'exploiter davantage cette interface. Via cet outil, les professionnels du service ont peu à peu développé l'usage de tracer plus précisément les différents actes/interventions conduits (et leur nature). Le paramétrage du DIU évolue également en continu en fonction des besoins et du niveau de détails ou de catégorisation attendue. La question des trajets d'accompagnement de jeunes reste à davantage identifier, isoler pour la valoriser et la quantifier.

De plus, sur le nombre d'actes extraits, certains restent encore manquants faute de temps disponible pour alimenter le DIU notamment concernant le poste de médecin neuropédiatre à 0,10 ETP et pour lequel les attentes et demandes se démultiplient (aide/accompagnement vers un diagnostic, consultations, coordination de soins ++, relai pour des situations complexes, entretiens avec des familles, courriers/démarches auprès de pairs). Dans ce contexte, le temps disponible ne permet pas de pouvoir pleinement disposer d'un temps dédié pour renseigner et tracer l'ensemble des interventions assurées.

DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS

DETAIL DE L'ACTIVITE DES PROFESSIONNELS EN ACTES :

	Nb de PEC individuelles	Nb de PEC groupales	Travail avec les familles	Travail avec les partenaires	PIA	Synthèses / Points	ESS	Dossier administratif	Bilans	Total
psychomotricienne 0,8 ETP	201	140	41	30	7	192	0		23	634
orthophoniste 0,5 ETP	35	19	12	10	26	183	1	15	22	97
psycho 0,5 ETP	61	15	77	14	9	50	0		7	233
Psycho 0,6 ETP	72	12	47	8	9	46	2		1	197
Neuro psycho 0,3 ETP	11	41	31	4	8	35	0		10	140
Educ 1	184	125	99	52	16	85	10	0	1	572
Educ 2	209	107	51	39	14	74	8	7	0	509
Educ 3 0,8 ETP	158	87	65	31	12	66	7	2	1	429
Educ 4	195	105	50	44	16	79	10		0	499
coord parcours 0,6 ETP	20	150	88	42	24	19	5	57	0	405
Assistante sociale 0,6 ETP	20	150	30	9	13	48	10	24	0	304

Ces éléments chiffrés permettent de donner des indications générales sur des types d'intervention catégorisées mais elles ne sont pas exhaustives et pleinement représentatives de l'ensemble du travail conduit par les professionnels.

Une harmonisation des usages et des pratiques d'alimentation du DIU reste encore à conduire avec des définitions communes (au-delà du périmètre de l'entité), une architecture consensuelle des items et champs d'alimentation, une lecture partagée et partageable des attendus en mode de décompte d'activité (séquençage et ventilation).

Cette revisite s'est déjà initiée sur le SESSAD, ce qui a permis de pouvoir extraire des éléments du DIU en 2025 (restant à harmoniser) sans demander aux professionnels de tenir un autre décompte en parallèle de leur activité.

Nous avons ainsi à faire évoluer notre SI au regard des enjeux majeurs actuels et à venir.

Le passage en dispositif intégré, sur un nombre de place de SESSAD restant à définir, nécessitera de revoir ces modalités de décompte d'activité afin de faire correspondre nos outils de suivi de décompte à traduire en « parcours » et non plus en « places » (pour prendre en compte les différentes modalités d'accompagnement inhérentes).

LES ACTIVITES RECURRENTE

LES SEMAINES DITES « PEP'S »

Ces semaines d'ouverture durant les vacances scolaires sont l'occasion de pouvoir proposer des activités différentes, explorer ou découvrir d'autres médiations, organiser ponctuellement des sorties sur l'extérieur pour appréhender des dimensions différentes et partager des réalisations.

Le contenu de ces semaines a été revu en 2025 en orientations d'actions en faveur de temps à destination des familles et des jeunes : ateliers parents/enfants autour de différentes médiations.

En effet, les cafés des parents ou groupes fratrie, ont connu une participation moindre en mobilisation effective nous amenant à suspendre/revoir cette modalité pour penser d'autres formes de rencontres.

L'idée de se réunir autour d'un objectif commun, de « faire ensemble » — au-delà d'un simple échange verbal — et de partager une réalisation collective a conduit à la mise en place d'un atelier de type cuisine. Suite à une première expérimentation menée avec un petit groupe de pères et leurs enfants, puis à un recueil d'intérêt auprès des familles lors de la fête d'été de juillet (confirmé par une information écrite et des inscriptions), il a été décidé de proposer ce type d'atelier de manière régulière. Ainsi, ces ateliers seront programmés durant les périodes d'ouverture correspondant aux vacances scolaires pour l'année 2025/2026.

Ces semaines peuvent aussi plus particulièrement dédiées à des ateliers en « guidance parentale » de type barkley portés plus spécifiquement par la neuropsychologue.

Un projet de petit groupe avec la médiation équitérapie s'est aussi engagé sur l'année scolaire 2025/2026.

LES GROUPES

Plusieurs groupes sont organisés chaque année afin de proposer une médiation collective à différents enfants dont les besoins sont soit similaires, soit approchants. En effet, ces temps en groupes permettent de mettre au travail certains besoins repérés, plus difficilement mobilisables en format individuel : habiletés sociales, jeux coopératifs, jeux collectifs, « copain/copine », communication/affirmation de soi, construction, « allons vers le monde » (sorties avec apprentissage concret des transports), contes, sport, recyclerie. Ces groupes varient entre 3 et 10 jeunes. Leur fréquence est variable : chaque semaine, tous les 15 jours, par cycle ou non avec des groupes thématiques pendant les semaines de vacances scolaires où le SESSAD est ouvert. Ces groupes co-animés permettent de proposer une approche pluridisciplinaire, favorisant le développement d'une inter- et d'une transdisciplinarité renforcées, constituant ainsi une réelle plus-value pour le service et, surtout, au bénéfice des jeunes accompagnés.

LES PROJETS DE L'ANNEE

Le début de l'année 2025 a été largement mobilisé par la coupe Serafin PH qui s'est opérée du 10 au 21/02, tant pour la préparation organisationnelle de supports à destination des professionnels que pour la saisie et la collecte des données ainsi que pour les cotations dédiées qui ont suivi.

TEMPS FESTIF DE FIN D'ANNEE A DESTINATION DES JEUNES ET DES FAMILLES SUR LE SESSAD

Le jeudi 10 juillet, un temps festif a réuni en fin de journée les jeunes, leurs familles et les professionnels. Les années précédentes, cet événement était organisé conjointement par le SESSAD et l'IME, avec un élargissement des invitations aux jeunes et aux familles du SESSAD dans le cadre du projet de dispositif intégré. Si cette dynamique a pleinement trouvé son sens lors du projet Temps/Danse l'an dernier, d'autres temps partagés ont néanmoins mis en évidence certains écarts. En effet, lors de ces regroupements en coprésence, des jeunes comme des familles ont parfois exprimé un certain malaise, lié notamment à un sentiment de non-

appartenance ou de différenciation. Ces éléments invitent à une vigilance particulière quant à l'organisation de temps communs impliquant des publics aux besoins et aux profils différents

Dans ce contexte, en 2025, le SESSAD a initié un temps plus spécifique et dimensionné SESSAD : Jeux, ateliers créatifs, présentation chorégraphique, expositions, ateliers photo déguisés, circulation dans les locaux du SESSAD, partage d'un apéritif co-confectionné. Cela a été une belle réussite grâce à l'investissement de l'ensemble de l'équipe du SESSAD.

ORGANISATION DES PIA ET TEMPORALITE

L'organisation des réunions de Projet Individualisés d'Accompagnement est souvent complexe du fait du nombre conséquent de jeunes accompagnés par l'équipe. La configuration de l'équipe avec de nombreuses professionnelles à temps partiel rend la planification du planning de réunion d'autant plus délicate.

Chaque jeune accompagné par le SESSAD dispose d'un PIA actualisé chaque année.

Jusqu'en 2022-2023, les réunions s'organisaient tout au long de l'année mais cette modalité n'était pas en cohérence avec le projet des enfants qui s'organise sur une année scolaire. De ce fait, tous les PIA réalisés entre décembre et avril se trouvaient un peu « déconnectés » du rythme de l'accompagnement engagé ou à engager et les propositions restaient top floues puisque l'équipe n'avait pas encore affiné ni projeté les propositions pour la rentrée suivante.

Afin de répondre au plus près du rythme du service, le choix a été fait, en concertation avec l'équipe, que les projets se fassent sur une période concentrée entre juin/juillet et septembre/début octobre de l'année N. Cette première expérimentation en 2024 s'est avérée pertinente car les projets sont en effet beaucoup plus en cohérence et en adéquation avec le rythme de l'enfant. Cela a également facilité la projection des familles pour leur organisation personnelle dans les suivis proposés. Cette organisation s'est ainsi reconduite en 2025.

Le fait de débiter ou de clôturer l'année par un projet — incluant l'évaluation du projet précédent et l'analyse des actions menées afin d'élaborer le suivant — vient renforcer l'inscription du SESSAD dans une dynamique structurante et rythmée. Toutefois, la concentration des réunions de PIA sur cette même période demeure particulièrement mobilisatrice pour l'ensemble des professionnels. Elle l'est d'autant plus pour le poste d'adjoint de direction, dont la présence se trouve davantage mobilisée sur le SESSAD au détriment de l'IME, créant ainsi un déséquilibre dans l'exercice de ses missions, pourtant réparties sur un temps partiel entre les deux structures. Malgré cet impact, cette organisation a été maintenue et s'est inscrite dans la durée.

De plus, conjointement à cet aspect organisationnel, le support du PIA a évolué ce qui vient surajouter une complexité dans la pratique dans l'emploi du logiciel Médiatteam versus nomenclature Serafin ph.

UTILISATION DE MEDIATEAM ET REALISATION DES PIA

Le Dispositif TND s'est pleinement inscrit dans la démarche de projet numérique de santé. Pour rappel, en déclinaison de la feuille de route nationale qui définit les grandes orientations de la politique du Numérique en Santé, une feuille de route dédiée au secteur du médico-social a été créée par l'Agence du Numérique en Santé (ANS).

Après plusieurs temps de travail et de formation à destination des professionnels tout au long de l'année, l'équipe a pu ainsi monter en compétences à ce niveau et elle utilise le logiciel Médiatteam de manière plus fluide et régulière. En juin 2024, il a été expérimenté la création du PIA directement via le logiciel Médiatteam. Le document s'appuie sur la nomenclature Serafin-Ph, les objectifs et moyens d'accompagnement sont créés et se déclinent à partir de la catégorisation des besoins de la nomenclature. Cette expérimentation a été initiée par l'adjointe de direction, actrice principale dans la conduite du PIA et sa rédaction.

En 2025, est venue s'ajouter une phase supplémentaire de travail pour réaliser l'évaluation du projet précédent (1ers projets créés en 2024 sur Médiatteam) afin de le clôturer pour ouvrir un nouveau projet à élaborer. Ces 2

temporalités côtoient également 2 temporalités d'élaboration : en réunion de « préparation de projet » puis en réunion de co-construction projet avec jeunes et familles.

En appui de cette nouvelle mouture davantage formalisée, structurée et traçabilisée, une formation « PIA versus serafin PH » s'est engagée à l'échelle du dispositif en avril et juin 2025 pour permettre à l'ensemble des professionnels de s'approprier ces nouveaux attendus (financement CNR 2024).

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

En rappel du RA de 2024, les constats en matière de coopération et de collaboration avec les familles se confirment et restent d'actualité par certains mouvements observés.

La « famille » ; l'enfant et ses parents, est le partenaire principal du travail en SESSAD. Celui-ci ne prend vraiment sens que dans la collaboration, la coopération et la co-construction du projet d'accompagnement. L'intervention d'un SESSAD ne revêt pas un caractère obligatoire mais pour se déployer pleinement, elle nécessite que les parents soient demandeurs et partie prenante de ce projet.

Nous constatons que le travail de coopération avec les familles évolue depuis quelques années et tend à se complexifier. Deux dynamiques, aux positionnements plus contrastés, se dessinent progressivement : d'une part, des parents « experts », formulant des attentes ciblées et parfois exigeantes, notamment en matière de rééducations ; d'autre part, des parents en plus grande difficulté, souvent démunis et plus difficilement mobilisables autour du projet de leur enfant.

Ces mouvements ambiants nécessitent alors des temps d'échanges supplémentaires, des temps d'accordage à veiller en continu aux ajustements à mettre en œuvre pour construire ensemble. Nous avons rencontré plusieurs situations où nous avons été amenés à revoir les orientations du projet, « renégocier » certains suivis, expliciter et préciser les objectifs et places de chacun du fait de représentations mal ajustées, mal comprises ou de consensus perçus qui n'en étaient pas au final.

L'angle rééducatif (l'attente rééducative) reste, mais aussi devient, une préoccupation majeure en occupant souvent toute la place au détriment de l'accompagnement global. Cela peut être source de tension, de désaccord, voire d'une fin anticipée d'accompagnement à ce sujet. La plupart des jeunes admis sur le SESSAD arrivent avec un « pack » de soins rééducatifs libéraux engagés auxquels les familles ne souhaitent pas renoncer pour donner toutes les chances à leur enfant. Ces soins ont été prescrits et les familles ont fait le nécessaire. Pour elles, le SESSAD va, de fait, les poursuivre, les conduire et les « prendre en charge ».

L'accompagnement multidimensionnel proposé par le SESSAD conduit parfois à réinterroger certains suivis, à en redéfinir les priorités et à rechercher une meilleure harmonisation. Dans ce contexte, le SESSAD peut se trouver dans une position délicate. Par ailleurs, le temps médical limité ne permet pas d'assurer une coordination des soins pleinement efficiente, ce qui fragilise également la légitimité de cette position.

Nous faisons par ailleurs le même constat qu'en 2024 : afin de rendre possible la mise en œuvre de certains groupes, notamment ceux organisés le mercredi matin ou après-midi, les professionnels du SESSAD sont amenés à assurer eux-mêmes les trajets et transports des enfants, et ce malgré la sollicitation des familles en appui.

Le SESSAD intervient principalement sur les temps scolaires, le plus souvent au sein même du lieu de scolarisation de l'enfant. Cette modalité d'intervention, centrée sur l'enfant, peut toutefois comporter un risque de « déconnexion » avec les familles, nécessitant une vigilance particulière ainsi que la mise en place de liens dédiés, à initier et à entretenir.

Cette question est centrale afin qu'un travail de lien, de guidance, d'éclairage, d'outillage des familles puisse s'opérer en complémentarité du suivi des enfants.

Le SESSAD active ainsi différentes pistes pour proposer des modalités (individuelles et collectives) permettant d'accompagner les familles, renforcer les liens pour une lecture commune des besoins afin de leur redonner pleinement leur place d'acteurs, dans la mesure de leurs possibles. Comme avec les jeunes, il ne s'agit pas de faire à la place, compenser, se substituer ou pallier mais bien d'autonomiser, guider, outiller puisque le SESSAD ne reste qu'un « passeur ». Ce travail est exigeant et mobilise des ressources importantes pour personnaliser cet accompagnement à la fois auprès de l'enfant, de son environnement scolaire et social mais aussi de son environnement familial.

Un constat global, sociétal, se partage sur une forme perçue de délitement de lien et de « désengagement » global des parents malgré un intérêt manifesté en 1^{ère} instance après sondage ou enquête.

Le SESSAD est en recherche permanente de modalités innovantes porteuses de coopération au service de ses missions. Une formation sur le travail de collaboration avec les familles, leur accompagnement a été planifié en 2026 afin de revisiter ces questions.

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

Le travail de partenariat sur le territoire s'est poursuivi cette année par la coordinatrice de parcours afin de développer ou activer en continu les réseaux. Ces rencontres ont permis de travailler des pistes au service de l'orientation et des parcours des jeunes mais aussi de penser des solutions alternatives dans le cadre de situations complexes ou encore de développer l'inclusion en milieu ordinaire s'agissant des loisirs.

Le développement de partenariats reste une priorité pour créer une dynamique de parcours intéressante et pertinente pour les jeunes.

Le lien se poursuit de manière soutenue avec de nombreuses écoles et collèges. Notre territoire d'intervention nous amène à suivre de nombreuses situations dans une même école. Cette réalité renforce la proximité entre les professionnels du SESSAD et de l'Éducation Nationale et crée de belles synergies dans certains accompagnements proposés aux enfants.

La fonction ressource du SESSAD auprès des écoles, même si déjà présente, reste à renforcer et déployer faute de temps dédiée. L'équipe, représentée par la neuropsychologue sur cette question, souhaite développer des actions de sensibilisation sur les TND à destination des équipes pédagogiques et périscolaires (qui sont demandeuses en besoins évalués), afin de soutenir la compréhension et l'accompagnement d'élèves qui présentent de plus en plus de profils à besoins particuliers. Cette demande a été portée en 2024 et 2025 pour disposer d'un petit temps complémentaire d'activité à cette intention (sollicitation argumentée lors des campagnes de demandes de CNR en 2024 et 2025, n'ayant pas été retenue à ce jour en arbitrage).

LES CONVENTIONS

Le service établit tout au long de l'année un nombre conséquent de conventionnement avec des libéraux.

Cette question, déjà évoquée précédemment, demeure un point de préoccupation majeur et de vigilance constante, en raison d'un décalage persistant entre l'augmentation des besoins en présence et les moyens alloués au titre du financement dédié. Dans ce contexte, quel arbitrage doit prévaloir ? Une logique gestionnaire et comptable se confronte à une logique clinique, parfois en tension, voire en opposition. Cette situation place le SESSAD dans une recherche d'« équilibre » particulièrement inconfortable, nécessitant une argumentation constante pour légitimer ses choix.

Le budget du SESSAD prend en compte ce redimensionnement nécessaire pour ce poste de dépenses mais celui-ci nécessite d'être compensé par ailleurs sur notre dotation globale encadrée par le CPOM associatif. Le complément de financement accordé en 2025 sous forme de CNR reconnaît cette situation singulière sous tension.

Des conventions de coopération sont également signées dès la rentrée scolaire avec chaque établissement scolaire au sein duquel l'équipe du SESSAD intervient.

Le projet avec la Recyclerie a fait l'objet d'une convention renouvelée à l'échelle du Dispositif.
Le projet équitérapie a fait l'objet d'une convention avec le SESSAD

Par ailleurs, la convention passée en septembre 2024 avec un psychologue extérieur pour conduire des groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles auprès des équipes du SESSAD et de l'IME (en cohérence d'un fonctionnement en dispositif) a été reconduite.

Des conventions de type accueil de stagiaires sont également dénombrées avec différents organismes de formation. Le Dispositif TND est référencé comme site qualifiant porte cet intérêt d'organisation apprenante, de participation contributive et pratique à la formation de pairs, d'ouverture sur l'extérieur, de veille sur les évolutions des métiers et du secteur.

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET DE SERVICE

Le projet de service est inclus dans le projet du Dispositif TND élaboré et finalisé fin 2023 pour 5 ans sur la période 2024-2029. Ce projet a été présenté, approuvé et validé en CA en avril 2024.

LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

Les outils de la loi 2002-2 sont déployés au sein du Dispositif et sont régulièrement actualisés au regard des diverses évolutions réglementaires mais également dans les pratiques.

Le livret d'accueil du SESSAD a fait l'objet d'une mise à jour et un nouveau format est également en travail. Il est conduit par le COPIL Qualité et Evaluation (COQUEV) créé en 2024 et composé de différents professionnels du Dispositif, de la direction et du chargé de mission qualité associatif. La charte des droits et des libertés a fait l'objet d'un travail afin que ce document soit plus lisible, accessible, attractif. Un des enjeux restant est de pouvoir traduire, décliner ces différents documents en mise en accessibilité (pictogrammes, FALC, supports imagés...) afin que chacun puisse se les approprier.

Le contrat de séjour a été réactualisé en septembre 2025 dans certains contenus (partage d'information, données sécurisées en santé).

Le règlement de fonctionnement a été réactualisé début 2025 et validé par le CA associatif en avril 2025.

Le livret d'accueil du SESSAD a été réactualisé en avril 2025.

Le processus du PIA et le document inhérent ont fait l'objet d'une réflexion commune avec l'ensemble du Dispositif en 2024 pour une nouvelle mouture mise en place en septembre sur la base de la nomenclature Serafin-ph.

Le document élaboré PIA est à présent créé et généré en direct avec les familles via le logiciel Médiatteam, ce qui n'est pas aisé pour cette nouvelle pratique à combiner en termes d'échange, de synthèse des objectifs et des actions à relier aux prestations Serafin.

L'ensemble des PIA, portés par le Dispositif TND, est actualisé tous les ans, ce qui représente en moyenne 95 PIA annuels à réaliser sur 2 temps : un temps préparatoire de synthèse pour évaluer le projet en fin de période (bilan) et dessiner les pistes d'objectifs en fonction du bilan, un temps de co élaboration avec le jeune et sa famille (après recueil de leurs attentes respectives) pour projeter et acter les objectifs du PIA à venir (et le traduite en actions et en moyens évaluables).

La conduite, l'animation en plus de l'aspect technique sur Médiatteam de ces 95 PIA annuels est portée par le seul poste d'adjoite de direction du dispositif (à mi-temps sur IME et à mi-temps sur le SESSAD, comme pour le poste de directrice du Dispositif), ce qui est difficilement tenable qualitativement et quantitativement.

LE CVS DISPOSITIF

Pour rappel, le SESSAD, en tant que service, n'a pas d'obligation réglementaire à mettre en place et disposer d'un CVS.

Pour autant, en 2023, le CVS parents existant à l'IME depuis plusieurs années s'est élargi à des parents du SESSAD également pour faire davantage vivre et exister la dimension « dispositif ».
Un représentant de la commune de Montluel participait au CVS en 2023 et depuis 2024, un représentant de la mairie de Dagneux est aussi invité de manière permanente, en concordance avec la participation du SESSAD.

Un nouveau règlement intérieur de CVS dans ce contexte de CVS « élargi ou étendu » a été élaboré en 2024, présenté en CVS pour approbation et a été validé en CA associatif en avril 2025.

Le CVS se réunit 3 fois par an.

Les mouvements plus nombreux de jeunes au SESSAD (départs), invitent à pouvoir solliciter des familles du SESSAD pour participer au CVS en tant qu'invités permanents.

En 2025 : les dates de rencontres CVS se sont déroulées les : 29 janvier 2025, 23 avril 2025 et le 22 octobre 2025.

Les outils de la loi 2022-2 sont déployés au sein du Dispositif et sont régulièrement actualisés au regard des diverses évolutions réglementaires mais également dans les pratiques. Le livret d'accueil du SESSAD a fait l'objet d'une mise à jour et un nouveau format est également en travail conduit par le COPIL Qualité et Evaluation (COQUEV) créé en 2024 et composé de différents professionnels du Dispositif, de la direction et du chargé de mission qualité associatif. La charte des droits et des libertés a fait l'objet d'un travail afin que ce document soit plus lisible, accessible, attractif. Un des enjeux restant est de pouvoir traduire, décliner ces différents documents en mise en accessibilité (pictogrammes, FALC, supports imagés...) afin que chacun puisse se les approprier. Nos ressources internes ne nous permettent pas de pouvoir engager ce gros travail de CAA actuellement.

Le contrat de séjour a été revu en 2024 dans certains contenus (partage d'information, données sécurisées en santé) mais il doit faire l'objet d'une nouvelle mise en forme harmonisée et mieux lisible. Ces outils sont revus dans un dimensionnement à l'échelle d'un fonctionnement en Dispositif avec des supports communs entre le SESSAD et l'IME : règlement de fonctionnement
Le processus du PIA et le document afférent ont fait l'objet d'une réflexion commune avec l'ensemble du Dispositif en 2024 pour une nouvelle mouture mise en place en septembre sur la base de la nomenclature Serafin-PH. Le document est également créé et généré en direct avec les familles via le logiciel Médiatteam.
En 2023, le CVS parents existant à l'IME depuis plusieurs années s'est élargi à des parents du SESSAD également. Un représentant de la commune de Montluel participait au CVS en 2023 et depuis 2024, un représentant de la mairie de Dagneux est aussi invité de manière permanente. Un règlement intérieur de CVS dans ce contexte de CVS « élargi » a été élaboré en 2024.

Parallèlement, le SESSAD reste engagé dans différentes instances territoriales (Dagneux/Montluel) auxquelles il participe régulièrement : Convention Territoriale Globale (CTG), COPIL thématiques...

L'ORGANISATION INTERNE

Le SESSAD est ouvert 210 jours. Nous avons fait le choix d'ouvrir le service 4 samedis pour des matinées de travail thématiques (comme pour l'IME) ou des temps de formation/information/actions collectives pour l'ensemble des professionnels du Dispositif.

Le SESSAD reste ouvert une partie des vacances, la première semaine des petites vacances scolaires généralement et une grande partie du mois de juillet.

	Jours travaillés		
JANVIER	20	JUILLET	16
FÉVRIER	20	AOÛT	5
MARS	17	SEPTEMBRE	23
AVRIL	18	OCTOBRE	19
MAI	16	NOVEMBRE	19
JUIN	21	DECEMBRE	16
Total : 210 jours			

MODALITE DE REUNION

L'équipe du SESSAD se réunit tous les jeudis matins. En effet, avec de nombreux temps partiels (ou partagés IME), le jour identifié où chacune est présente est le jeudi.

Les réunions ont été revisitées en contenus et en structuration afin de répondre aux besoins et attentes du service :

- Point info/évènementiel/agenda
- Points sur les accompagnements
- Temps clinique
- Point institutionnel (avec la directrice)

Des réunions institutionnelles dédiées sont planifiées tous les 2 mois

Des temps d'APP sont planifiées à l'année (7 séances de travail)

Un ordre du jour collaboratif est mis à disposition des professionnels chaque semaine sur le drive.

LES ACCOMPAGNEMENTS À « DOMICILE »

Comme évoqué, les professionnelles interviennent par secteur géographique afin de limiter les déplacements. La modalité du domicile est essentielle, comme le nom de « SESSAD » l'indique, notre projet de service précise l'importance de cette modalité de travail, « au plus près des besoins de l'enfant et de ses parents » ; y compris au domicile familial après accord de la part des parents (le SESSAD n'intervient pas au domicile sans consultation au préalable).

Le domicile est compris comme étant les différents lieux où évolue l'enfant. Pour l'essentiel, il s'agit de la maison mais cela peut aussi, par extension, concerner le lieu de scolarisation, le lieu de loisirs...

À L'ECOLE ET AU COLLEGE :

Les professionnelles interviennent dans les écoles pour tous les enfants du primaire : elles sont en lien avec les enseignants en apportant leur contribution à l'épanouissement de l'enfant dans une prise en charge individuelle.

Pour les enfants du collège, les prises en charges éducatives sont variables, elles peuvent se faire également dans les murs du SESSAD. Nous constatons que les adolescents sont sensibles au regard de leurs pairs, l'intervention dans le collège peut ne pas être « la bienvenue ». Néanmoins, les éducatrices sont en relation avec les enseignants.

LA DEMARCHE QUALITE

Depuis 2024, l'association des PEP 69/ML s'est engagée dans une démarche qualité des accompagnements, ambitieuse et éthique.

Les PEP 69/ML poursuivent le déploiement d'une démarche qualité adaptée aux spécificités de chaque établissement et service, fondée sur la bientraitance, l'éthique et l'amélioration continue. Un référent qualité doit être désigné dans chaque établissement et service, suite à l'évaluation HAS, afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route associative.

En 2024, les travaux ont principalement porté sur l'actualisation des outils issus de la loi 2002-2 et la création d'un outil d'identification des risques de maltraitance et de violences.

L'année 2025 a été marquée par la réalisation des six premières évaluations selon le référentiel national de la Haute Autorité de Santé (2022). Cette étape a permis une appropriation renforcée du référentiel par les professionnels et l'identification d'axes d'amélioration partagés : déclaration et analyse des événements indésirables, expression et participation des personnes accompagnées, traitement des plaintes et réclamations, et renforcement de la réflexion éthique.

L'outil AGEVAL poursuit son déploiement en appui au pilotage de la qualité et de la gestion des risques (autoévaluations, centralisation des preuves, suivi des plans d'actions). En 2026, il intégrera la réalisation des DUERP, le suivi des plans d'actions post-évaluation et la déclaration dématérialisée des événements indésirables.

Par ailleurs, la démarche RGPD est renforcée par la nomination d'un référent RGPD au niveau de l'association et l'appui ressource de Covateam pour l'expertise d'un DPO

Plus spécifiquement :

Sur le Dispositif TND, la mise en œuvre de la démarche qualité s'organise par l'animation d'un COPIL Qualité / Evaluation nommé COQUEV et qui réunit 9 professionnels : secrétaire IME, adjointe de direction, 2 éducatrices spécialisées (une de l'IME et une du SESSAD), la coordinatrice de parcours, l'assistante sociale, une enseignante de l'IME (participation à un COQUEV/2), la directrice et le chargé de mission qualité. Le COQUEV se réunit chaque mois selon un planning établi.

La coordination opérationnelle est assurée par la direction et le référent qualité avec des temps dédiés. Des groupes de travail, selon les thématiques abordées, sont mobilisés et mobilisables spécifiquement mais les diverses réunions du dispositif permettent également d'aborder certains sujets et de faire lien.

Conformément aux exigences réglementaires, nous avons engagé la révision des outils issus de la loi 2002-2 : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, projet d'établissement ou de service, CVS, afin de les actualiser au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Un travail spécifique sur le processus de co-construction des projets personnalisés d'accompagnement a également été réalisé, dans la continuité de la promotion de l'auto-détermination porté par l'association.

En 2025, plusieurs actions ont été menées, notamment certaines mises à jour de procédures, formalisation du circuit du médicament, amélioration de la traçabilité, traitement des événements indésirables, cartographie maltraitance violence, actualisation du plan bleu.

Les prochaines échéances d'évaluation HAS sont fixées début février 2026 pour l'IME et le SESSAD, avec une phase préparatoire comprenant des auto-évaluations, une revue des procédures, le mode de gestion des documents (GED), une sensibilisation aux équipes avec notamment une matinale préparatoire à l'évaluation par groupes de travail croisés thématiques (IME et SESSAD) qui s'est engagée le samedi 13 décembre 2025.

Démarche qualité Dispositif TND (IME et SESSAD) :

Le déploiement et poursuite de cette démarche continue de la qualité s'est formalisée à l'échelle du Dispositif (DIME) en cohérence avec le projet du Dispositif TND (élaboré de manière participative à cette échelle de dispositif) afin de faire vivre cette dimension transversale même si chaque site présente des spécificités en lien avec ses missions et ses modalités.

Le tableau ci-dessous présente l'avancement du Dispositif TND sur les principaux sujets abordés :

ESSMS :	DIME 01		
Date Prévisionnelle Evaluation Externe HAS :	2026		
Tableau actualisé le :	30/10/2025		
OUTIL DE LA LOI 2002.2	Période de validité / Statut		ORGANISATION DE LA DEMARCHE QUALITE
Projet d'établissement/service (Dont mention décret 2024)	2024	2029	Déploiement AGEVAL
Livret d'accueil de la personne accompagnée	Actualisé.é		Structuration de la base documentaire
Modalité de participation & expression des PA (dont CVS)	CVS actif		
Liste des personnes qualifiées renseignée dans le livret d'accueil + règlement de fonctionnement	Actualisé.é		PLANNING DES AUTO-EVALUATIONS
Le règlement de fonctionnement	2018	2023	Critères impératifs
Trame contrat de séjour / DIPC	Réalisé.e		/
Charte des droits et des libertés de la personne accueillies	Réalisée		Bientraitance et éthique
			Expression et participation de la personne accompagnée
THEMATIQUES 2024 / 2025	STATUT		2025
Gestion des événements indésirables	Réalisée		
Gestion des plaintes et réclamations	Réalisée		
Plan de gestion de crise et continuité d'activité	Réalisée		Droits de la personne accompagnée
Sécurisation du circuit du médicament -Application procédure PEP 69/ML	En cours de déploiement		MISE A JOUR ANNUELLE DUERP
Plan de prévention maltraitements et violences	En cours de déploiement		

LES EVENEMENTS INDESIRABLES

Concernant la démarche de gestion des évènements indésirables :

Sur la base de la procédure PEP 69/ML de gestion des évènements indésirables, les professionnels du SESSAD ont été sensibilisés et se sont appropriés cette culture de signalement et de déclaration.

Sur le SESSAD, sur le dernier trimestre 2024, le format de document référencé « FEI » (Fiche d'évènement indésirable) a été présenté à l'ensemble des professionnels. Auparavant, le service fonctionnait avec un document générique déclaratif de type « rapport d'incident ». Ce document FEI est disponible en format papier et en version numérique (développement d'un DRIVE partagé et mis en place). Il est envisagé sur l'année 2026 de pouvoir le renseigner directement sur le logiciel AGEVAL pour faciliter l'accès et éviter une re-saisie.

Aucun EIG n'a été déclaré pour le SESSAD sur l'année 2025.

Un focus est réalisé en CVS sur ces formes de signalement FEI (typologie d'évènement déclaré) mais surtout sur les EIG signalés à l'ARS lorsque l'évènement relève de cette information. Ce partage d'information en signalements a exclusivement porté sur l'IME (déclarations nombreuses) alors que le SESSAD a très peu été concerné dans ce cadre.

De même, la procédure « plaintes et réclamations » a fait l'objet d'une information auprès des parties prenantes et a été formalisée. Elle comprend la communication dédiée, la transmission d'un formulaire, son explicitation ainsi qu'une invitation à signaler toute difficulté. Les modalités de traitement ont également été précisées, avec la mise en place d'une boîte physique sécurisée, dédiée au recueil des demandes, située à l'entrée de l'établissement.

Nous n'avons pas eu à traiter ce « format » en tant que tel sur le SESSAD sur le plan des plaintes et réclamations mais un retour d'une famille transmis au SESSAD aurait pu s'y apparenter (fin de suivi SESSAD préparé et annoncé mais restant difficile à vivre pour la famille dans le cadre d'une réorientation engagée). Celui-ci a été géré et accompagné sous une autre forme : plusieurs échanges téléphoniques, organisation et invitation à un temps de fin (se dire au revoir notamment pour le jeune avec remise de son livret de parcours) que la famille a refusé et proposition d'une rencontre avec la direction que la famille a déclinée.

Typologie Evènements Indésirables (EI)	Nombre	dont EIG
EI liés à l'accompagnement des personnes	2	
EI liés à des violences		
EI liés à la sécurité / Blessures		
EI liés à la logistique / Fournisseurs	1	
EI liés à l'organisation de l'ESSMS / communication		
EI liés à la sécurité des locaux et au matériel		

1 EI est lié au non-respect des places dédiées SESSAD sur le parking par des locataires de la résidence a été classifiée dans la partie logistique. Ce FEI a fait l'objet d'un signalement au syndic par la direction afin qu'un rappel soit de nouveau réalisé auprès des occupants de la résidence. Cette situation est récurrente et périodique. Cet abus d'usage peut mettre en difficulté notre activité en termes d'accès.

Les deux autres évènements indésirables n'ont pas fait l'objet d'une saisine formelle, mais ont été requalifiés comme tels à partir de deux situations impliquant des familles. L'une d'elles aurait d'ailleurs pu relever du dispositif « plaintes et réclamations ». Ces situations, en lien avec l'accompagnement d'évènements impliquant des jeunes, ont suscité des réactions familiales particulièrement vives, se traduisant par des propos inadaptés, de la colère et des attitudes marquées par un manque de respect.

SUIVI DES FICHES ACTION CPOM

Le SESSAD répond et s'inscrit dans les objectifs fixés des fiches actions du CPOM associatif : fonction ressource, inscription sur son territoire, promotion d'actions de prévention de différents ordres (santé, activité physique...), ..., emplois de bilans et objectifs de projet élaborés sur la base de la nomenclature Sérafin, développement de toute initiative en faveur de la participation et de l'auto-détermination des jeunes (récolte attentes et présence lors des PIA, autonomisation sur des projets, dimensions d'acteurs), mobilisation à l'exercice citoyen dans toutes les démarches au plus de l'ordinaire et dans une visée d'inclusion, démarche qualité, CVS « élargi », partenariats nombreux, utilisation du SI Via trajectoire (ROR), innovations pour éviter des ruptures de parcours, niveau d'activité.

La formation « PIA versus Sérafin » financée par CNR obtenu en 2024 s'est engagée en avril et juin 2025 en appui du nouveau format PIA constitué sur Mediateam.

MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENT

Le SESSAD Bellevue est implanté dans des locaux récents. Ceux-ci n'ont pas nécessité de gros travaux jusqu'à ce jour.

La nature de son activité l'assujettit à des contrôles ou des normes moins contraignantes qu'en établissement d'accueil continu de jour ou de nuit.

Les locaux ont de nouveau fait l'objet cette année d'un dégât des eaux (fuite compteur colonne d'un locataire) en salle de réunion et qui a fait l'objet d'une déclaration auprès de notre assurance.

Après accord de la co-propriété voté en AG, le projet de signalétique extérieure a pu s'engager fin 2025 afin que le SESSAD soit mieux identifié et repéré en accès.

En aménagement et en investissement cette année, nous notons :

- L'achat de matériel d'outillage pour l'ouvrier d'entretien intervenant sur le SESSAD et l'IME
- L'achat d'une table d'examen plainte pour le médecin
- Le renouvellement locatif d'un véhicule C3 (le SESSAD dispose de 6 véhicules)
- Des travaux liés au passage de la fibre en vue d'une évolution de notre système de téléphonie fixe (solution 3CX par IP nécessitant des installations en antenne déportée)
- Le renouvellement de 5 ordinateurs portables pour les professionnels
- Les travaux de signalétique extérieure

Les contrats de prestation pour des maintenances ou des contrôles périodiques sont regroupés au maximum avec l'IME afin de limiter le nombre de prestataires, regrouper certains contrats en négociation tarifaire et fidéliser des suivis pluriannuels.

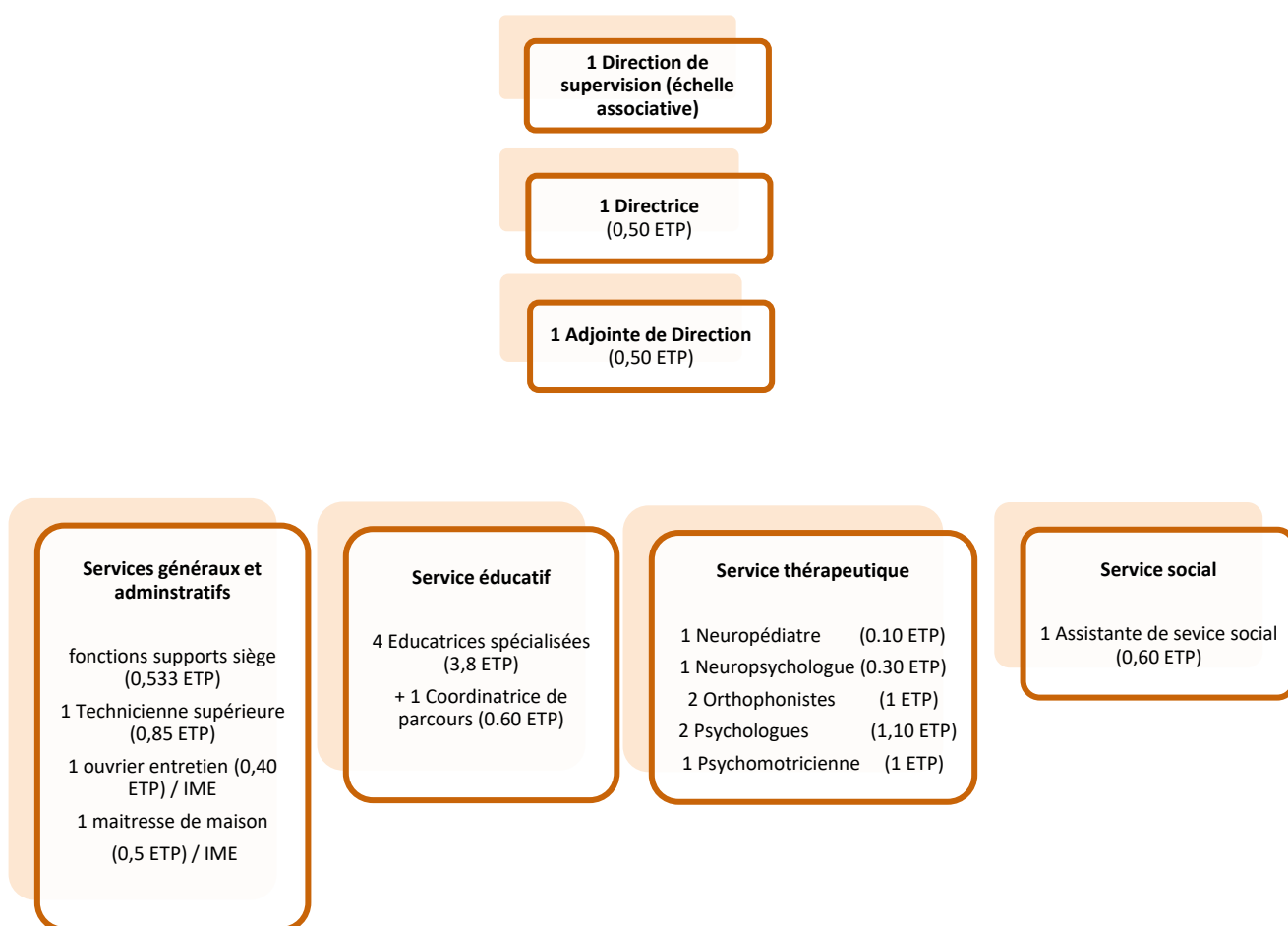
De plus, le poste de responsable RSE du siège est un appui à la fois technique, en conseil et en revisite des contrats existants pour disposer d'une vision associative en optimisation des coûts inhérents (économie d'échelle visée, simplification des démarches) en facilitation du nombre d'interlocuteurs en démarche, en harmonisation des pratiques pour ces suivis permanents.

Le tableau ci-dessous recense les différentes maintenances engagées sur le SESSAD.

Installations	Détails	Article	Périodicité	Vérificateur	Contrôle	Validité
Climatisation	Vérification des installations	CH58	1 an	ENERLYO	23/10/2025	22/10/2026
VMC	Entretien bouche et caisson VMC		1 an	ENERLYO	23/10/2025	22/10/2026
Installations électriques	Vérification des installations	EL19	1 an			
Eclairage de sécurité	Etat de charge des batteries, vérification des installations (BAES, télécommande)	EC14 EC15	6 mois et 1an	VERITECH	06/06/2025	05/06/2026
Locaux électriques	Vérification électrique		1 an	VERITECH	06/06/2025	05/06/2026
	Détection incendie (DM, détecteurs)	MS58				
	Vérification des moyens d'extinction	MS73	1 an	VERITECH	06/06/2025	05/06/2026
Défibrillateur	Maintenance et contrôle (contrat location longue durée Mutualease – Groupe France Protect)	contrat	1 an	Grpe FP	Fev 2024	A changer en 2026/ changement de prestataire
	Consignes de sécurité / Plan d'évacuation	R4227-38		VERITECH	06/06/2025	05/06/2026
	Exercice d'évacuation	R4227-39	1/semestre			

RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME SESSAD



AGE DES SALARIES

	Nombre	%
Personnes de - de 20 ans	0	0%
Personnes de 20 à 29 ans	2	13%
Personnes de 30 à 39 ans	4	25%
Personnes de 40 à 49 ans	6	38%
Personnes de 50 à 54 ans	2	13%
Personnes de 55 à 59 ans	0	13%
Personnes de 60 à 64 ans	0	0%
Personnes de + de 65 ans	0	0%
Total	16	100%

MOBILITES, RECRUTEMENTS

LES DEPARTS

Nom / Prénom du salarié	Fonction	Mouvement	Date
LEMESRE Aude	Adjointe de direction	Démission	21/02/2025
JOYEUX Cécile	Educatrice Spécialisée	Démission	31/05/2025
MAUDELONDE Alix	Orthophoniste	Démission	31/08/2025
DA SILVA GUEDES Carla	Maitresse de maison	Démission	31/10/2025
MARCELOT Aurélie	Orthophoniste	Démission	31/10/2025

LES EMBAUCHES

Nom / Prénom du salarié	Fonction	Mouvement	Date
CACIOPPO Marie-Charlotte	Adjointe de direction	CDI	19/02/2025
DERUEL Chloé	Educatrice spécialisée	CDI	25/08/2025
SOUBRIER Sandrine	Orthophoniste	CDI	25/08/2025
LUDWIG Julie	Maitresse de maison	CDI	03/11/2025
LANGLADE Marion	Educatrice spécialisée	CDD	Du 02/06/2025 au 22/07/2025 03/11/2025
LANGLADE Marion	Educatrice spécialisée	CDD	Du 25/08/2025 au 30/03/2026
LUDWIG Julie	Maitresse de maison	CDD	Du 20/10/2025 au 22/10/2025

L'effectif du SESSAD est stable.

Sur le temps plein en orthophonie prévu à l'organigramme, il est à préciser que ce poste n'est occupé qu'à 0,50 ETP depuis fin octobre 2025, ce que le SESSAD déplore.

Le temps plein en psychomotricité a été occupé cette année à 0,8 ETP dans le cadre d'un congé parental.

Une éducatrice a été en arrêt maternité puis en congé parental sur toute l'année 2025 et remplacée. A l'échelle de la taille de l'équipe, ces mouvements pouvant sembler à la marge, ne sont pas sans conséquence. De nombreux professionnels sont à temps partiel.

Le nombre de références par éducatrice reste conséquent (de 13 à 16 selon ces situations ajustées) au regard de notre taux d'occupation/file active attendue à 1.2 (soit 58 jeunes).

ACTIONS DE FORMATION EN 2025

Le SESSAD est très actif sur cette question avec une équipe pro active.

En effet, l'équipe du SESSAD est en demande régulière de formation pour accroître ses connaissances et ses compétences. Le plan de développement de compétences associatif offre des possibilités de formations individuelles et collectives en nombre limité à arbitrer.

L'organisation et le déploiement d'actions de formation est plus aisé dans une structure de type « service » où les jeunes ne sont pas accueillis en permanence ou à la journée, ce qui est un facteur facilitant.

Deux formations collectives ont été organisées à l'échelle du Dispositif en 2025 :

- Sensibilisation à la CAA sur une journée
- Formation « PIA versus serafin PH » sur 2 journées (financement CNR 2024)

De plus, Une formation obligatoire s'est également engagée : incendie/extincteurs avec une partie théorique et une partie pratique pour les professionnels à l'échelle du Dispositif.

L'association déploie un module de formation sur l'autodétermination auprès de l'ensemble des professionnels afin que chacun puisse disposer d'un socle de référence commun et partagé pour orienter les axes des missions. 3 professionnelles du SESSAD en ont bénéficié en 2025.

Cette approche sur l'auto détermination a également guidé et orienté notre recherche concernant le processus d'élaboration des PIA. En effet, un recueil des attentes imaginé a facilité son élaboration par les familles, mais également à destination des jeunes, pour favoriser une plus large expression des attentes.

Cet outil permet ainsi de mieux cibler certains besoins identifiés par domaine. De même, lors de certaines activités, le développement de supports d'autoévaluation renseignés par et avec le jeune est un appui pour le rendre davantage acteur et auteur de son projet.

Dans la mesure des possibles, le SESSAD tient compte au maximum des souhaits des jeunes en leur donnant cette place centrale dans l'accompagnement.

Salarié	Intitulé de la formation	Organisme de formation	Date	Lieu	Collective Individuelle Continue
Cyrielle BLONDEAU	Profil sensoriel 2 et psychomotricité	Goeland Formation	17-19/03 ; 05-06/03	Paris et Lions le Saunier	individuelle
Cyrielle BLONDEAU, Chloé DERUEL, Marion DROGAT, Cécile JOYEUX, Chloé LIGIER, Clara LOISEAU, Aurélie MARCELOT, Alix MAUDELONDE, Tiphén SAVORNIN, Fanny VIRIEUX-PETIT, Maud CIRENEI, ANNE donon, Sophie DECHELETTE	EPI Incendie	ADPF	22/03/2025	IME	Collective
Marie-Charlotte CACIOPPO	Formation QVCT intelligence collective	Siège	27 et 28/03	Vaulx en Velin	Collective
Marion DROGAT, Cécile Joyeux, Anne DONON, Sophie DECHELETTE, Aurélie MARCELOT, Tiphén SAVORNIN	Formation collective SERAFIN	GRIEPS	2 et 3/04	IME	Collective
Chloé DERUEL, Pascaline SICHERE, Maud CIRENEI, Marie-Charlotte CACIOPPO, Chloé LIGIER, Cyrielle BLONDEAU, Amélie FERDINAND	Formation collective SERAFIN	GRIEPS		4 et 5 Juin	IME
Anna DONON, Maud CIRENEI	Protection de l'enfance et Handicap	CREAI	12/06	Lyon	Individuelle
Pascaline SICHERE	Formation auto détermination	Siège	14 et 15/04	Vaulx en Velin	Collective
Cyrielle BLONDEAU	Profil sensoriel et psychomotricité	Goeland formation	5 et 6/07	Les	individuelle
Marion DROGAT, Cyrielle BLONDEAU	Formation auto détermination	Siège	15 et 16/09	Vaulx en Velin	Collective
Chloé DERUEL	Formation auto détermination	Siège	29 et 30/09	Vaulx en Velin	Collective
Chloé LIGIER	Entretien standardisé pour l'évaluation clinique et diagnostique des troubles de l'autisme	APPEA	29 et 30/09	Distanciel	individuelle
Sandrine SOUBRIER, Chloé LIGIER, Pascaline SICHERE, Marion DROGAT, Marie Charlotte CACIOPPO, Anne DONON, Cyrielle BLONDEAU, Marion DROGAT	Formation CAA	OSEO	26 et 27/11	IME	Collective

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026

DEVELOPPER D'AVANTAGE LA FONCTION RESSOURCE DU SESSAD SUR LE TERRITOIRE

Nous maintenons notre souhait de pouvoir proposer des actions de sensibilisation/information auprès des enseignants ou partenaires sur diverses thématiques afin de mettre à leur disposition une meilleure connaissance et compréhension de certains troubles facilitant la mise en place d'outils et d'aménagements pédagogiques aidants. Les dispositifs PAS et EMAS vont occuper cette fonction en 1^{er} lieu mais en complémentarité et en proximité de lien, le SESSAD demeure un acteur majeur de territoire. En effet, le SESSAD est bien repéré sur le territoire du fait de sa présence régulière et continue sur les différents lieux de scolarisation de son secteur.

AVANCER SUR LE PROJET DE FONCTIONNEMENT EN DISPOSITIF INTEGRE (DIME) & CREATION D'UNE MODALITE D'HEBERGEMENT

L'actualité de l'IME et du SESSAD est au cœur de la transformation de l'offre en lien avec le projet d'un futur déploiement en DIME.

Le fonctionnement en Dispositif Intégré est un changement de paradigme qui va nécessiter un accompagnement au changement soutenu auprès des équipes et des étapes jalonnées (périmètre, enjeux, impacts, modifications des pratiques, appartenance...).

Suite à un accord reçu en 2025 d'une autorisation de création de 5 places d'internat (restant encore à l'étude fin 2025) et après un 1^{er} gros travail initié sur le Dispositif et avec l'association, il restera à préciser les contours de ce projet, la mesure de ses impacts, la temporalité de mise en place, la recherche de locaux.

Sur le SESSAD, la question de la répartition en nombre de places dédiées et fléchées DIME (de type SESSAD DI) reste à déterminer et quantifier au regard des besoins. De plus, il sera à prendre en compte, si ce scénario se confirme, la coexistence et la persistance d'une forme de double agrément : SESSAD généraliste et DIME.

POURSUIVRE LA DEMARCHE QUALITE ENGAGEE EN VUE DE L'EVALUATION DEBUT 2026

Cette démarche est bien engagée et s'est poursuivie sur toute l'année 2025 (productions, réactualisations et élaborations documentaires produites) avec le portage précieux d'une dynamique qualité associative efficiente.

CONCLUSION

L'année 2025 peut être qualifiée, pour le SESSAD, d'«année de continuité» dans une approche globale. Toutefois, une analyse plus fine met en évidence de nombreuses évolutions adaptatives en cours de maturation.

Celles-ci concernent notamment la démarche qualité, la préparation de l'évaluation et les questionnements qu'elle soulève, le déploiement de Médiatteam, l'élaboration de nouveaux supports, l'évolution de l'organisation des processus et de la structuration des PIA, ainsi que l'ajustement de certaines pratiques.

L'ensemble de ces éléments témoigne d'une dynamique d'évolution continue à l'œuvre au sein du service.

Des interrogations et des questionnements, soulevés cette année ou plus anciens, demeurent. En effet, dans la volonté du SESSAD de pouvoir s'ajuster au plus près des besoins de manière souple, en adaptation, en agilité, en évolution, nous butons parfois sur des paramètres afférents aux dimensionnements organisationnels que cela requiert :

- Une file active de 70 jeunes, parfois difficilement compatible avec le choix organisationnel consistant à concentrer les PIA sur une période resserrée, au plus près du rythme scolaire.
- Un mouvement conséquent des jeunes en départ et en admission (30% de taux de rotation) qui mobilise grandement l'équipe tout au long de l'année (fin de PIA à formaliser et processus admission à engager en regard)
- Des postes de direction à temps partiel et partagés entre l'IME et le SESSAD générateurs d'impermanence. Cette question est particulièrement sensible pour la conduite des PIA par la seule adjointe de direction (95 situations annuelles)
- Un temps de médecin à 0,10 ETP alors que les besoins en présence nécessiteraient un temps supplémentaire médical et ce, d'autant plus en réponse à certaines situations complexes ou sensibles en coordination de soins
- Des demandes de suivis rééducatifs plus nombreuses et des moyens en réponse restants limités ou contraints à arbitrer. Une externalisation plus conséquente appelle à davantage de coordinations à engager avec une difficulté structurelle de recrutement de poste d'orthophonie
- Un niveau d'attente de traçabilité des actions menées plus exigeant mais qui reste à mieux définir collégalement
- Des suivis plus nombreux de jeunes bénéficiant d'une notification SESSAD par défaut de place en IME et qui requièrent un accompagnement renforcé
- Un nombre de références de projet par éducateur restant conséquent
- Des mobilisations de professionnels plus importantes pour assurer des transports d'enfants afin d'assurer et de sécuriser leur présence pour des suivis groupaux notamment
- Des pratiques mal harmonisées entre SESSAD

- Des limites parfois rencontrées dans la qualification de SESSAD généraliste/polyvalent pour tout type de déficience (agrément 0/20 ans) alors que notre plateau technique n'est pas outillé pour la petite enfance ou en SESSAD pro
- Une forte inquiétude pour des jeunes sortant d'ULIS collège sans aucune perspective de projet professionnels adéquats.

Le projet de passage en fonctionnement en Dispositif Intégré, restant à dessiner plus concrètement, occupera une large part de nouveaux questionnements en émergence à conjuguer avec le réel existant.

LISTE DES REDACTEURS

Sophie DECHELETTE, directrice du Dispositif
Marie-Charlotte CACIOPPO, adjointe de direction
Tiphen SAVORNIN, assistante/secrétaire SESSAD